

Construction de la plateforme - juillet 2012 à mars 2013

Protection contre les termites

Un traitement certifié CTB-P+, est destiné à protéger le bois des organismes les détruisant comme les insectes, et tout particulièrement les termites, ou d'enrayer une attaque de ces organismes, ou altérant son aspect comme les champignons, a été utilisé en barrière. Il s'agit de bandes bitumineuses qui ont été utilisé pour la plateforme. Ces préparations ou produits sont appliquées soit sur les bois, soit au contact ou sur des substrats n'étant pas du bois, comme par exemple les sols, les murs et les fondations de construction.

La certification CTB-P+ atteste de l'efficacité des produits de préservation des bois, pour faire du bois un matériau fiable et sûr dans le respect de la santé humaine et de l'environnement.

Définition du poste : Elimine ou limite la propagation d'espèces nuisibles. Réalise des traitements de désinfection de locaux selon des règles de sécurité et sanitaires.

Diagnostiquer le type d'infection et déterminer le mode de traitement.

Ce métier s'exerce au sein de collectivités territoriales et d'entreprises. Le port d'équipements de protection est requis

Formations : CAP en hygiène et en environnement
Des habilitations spécifiques peuvent être requises.
Le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES) exigé.



Pour en savoir plus :

Flash code :



Contactez :

- soit la Mission Locale :

05 53 31 56 00

- soit l'espace métiers :

05 53 31 56 28